Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Au Pays Des Enfants inc.	843031	Le 17 mai 2022
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Au Pays Des Enfants Inc.		(506) 753-6038
Adresse		
Unité B 272 rue Notre Dame Atholville NB E3N 3Z9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Il pleut les enfants ne sont pas allés jouer à l'extérieur.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive envers les enfants.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- La programmation est panifiée et documentée.
- Observations : jeux libres, les éducatrices dessinent et discutent avec les enfants.
- Discussion avec les éducatrices concernant la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin — Le 17 mai 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Anne Charest — Le 17 mai 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date